

PROCÉDURE EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident grave

Appelez le 112, puis la personne responsable :

En cas d'accident bénin

Appelez le chef secouriste ou le secouriste de votre équipe :

→ Dans les deux cas, n'oubliez pas de compléter le registre des premiers soins/incidents/accidents !

112

Service de secours **112**

Appel d'urgence pour : Ambulance, Service incendie



Police fédérale **101**

Appel d'urgence pour une aide policière



Centre antipoison **070/245.245**

Vous connaissez le produit et la personne est consciente : appelez le centre antipoison. Pour tous les autres cas : 112



Indication de la localisation de la trousse de secours sur l'exploitation

EN CAS D'ACCIDENT :

1 Protéger et sécuriser les lieux



2 Examiner la victime



3 Alerter les secours



4 Agir

Selon vos compétences et les instructions des secours

Restez auprès de la victime et rassurez-la.

EN CAS D'INCENDIE :



Restez calme, alertez les secours immédiatement, si possible éteignez le feu à la base avec un extincteur approprié, et rejoignez le point de rassemblement

